REÇU EN PREFECTURE
le 28/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250228-DELI_2025_1

COMMUNE DE GASSIN

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le : vingt-sept février à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2025.

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Karim JERIBI, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	15
votants	19

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Monsieur François MATTON à Madame Anne-Marie WANIART,
Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI,
Monsieur Philippe MURET à Monsieur Hervé BERNE,
Madame Solène PESCH à Madame Agnès MARTIN,

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 28/02/2025
et de la publication sur le site internet
le : 28/02/2025

Membre(s) absent(s) :

Madame Caroline FUCHS
Monsieur Grégory HERMELIN
Monsieur Anthony AMSTER

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/10	OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE ET TERRITORIALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ POUR LA PÉRIODE 2018 ET SUIVANTS

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez vient de recevoir le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes suite au contrôle de sa gestion sur la période 2018 et suivants, débuté le 2 février 2023.

Dans le cadre de la loi NOTRe et particulièrement du titre IV (transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales), de nouvelles obligations lui incombent.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250228-DELI_2025_1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/10 DU 27 FÉVRIER 2025 (SUITE)

Le rapport d'observations définitives doit être inscrit à l'ordre du jour.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes suite au contrôle de sa gestion sur la période 2018 et suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur :

-PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale et territoriales PACA sur la gestion de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez pour la période 2018 et suivants.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE DE GASSIN
83 (Var)

Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE